ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question au Gouvernement n° 2495

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu.
Mme Françoise de Panafieu. Ma question a trait à l'insécurité dans les collèges et les lycées, dont chacun d'entre nous, chaque famille, chaque équipe éducative constate la dangereuse dérive au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Cette question s'adresse donc au ministre de l'éducation nationale, à celui de l'intérieur et, je l'espère, aussi à vous, monsieur le Premier ministre.
Le degré d'inquiétude atteint dans les établissements et dans les familles dépasse, de loin, ce que l'on a connu, supporté et endigué au cours des dernières années. Une vraie ligne jaune d'insécurité a été franchie.
M. Jean-Paul Charié. Depuis longtemps !
Mme Françoise de Panafieu. Les voies de fait contre un responsable scolaire de Drancy, heureusement sanctionnées très vite, les grèves des professeurs et des parents contre l'insécurité dans deux lycées du XVIIe arrondissement de Paris - mais à quand Saint-Ouen, à quand Clichy, le XVIIIe arrondissement ou ailleurs en France ? - témoignent d'une très grave situation d'insécurité et d'une inquiétude générale. Il faut, bien sûr, plus de moyens déployés là où les postes d'encadrement, les conseillers d'orientation sont en nombre très insuffisant. («La question !» sur les bancs du groupe socialiste.) Mais, surtout, c'est d'une véritable prise de conscience (Mêmes mouvements), qui ne peut venir que d'en haut pour être efficace à tous les échelons, dont nous avons besoin et dont ont besoin celles et ceux qui dépendent des ministères concernés. Comment enseigner lorsque l'on se sent menacé ? Comment des jeunes peuvent-ils avoir confiance dans les adultes quand ils les voient bafoués, moqués, agressés ? Comment enseigner dans ces conditions ? Que doivent faire les rectorats et que peuvent-ils faire s'ils n'ont pas d'autre perspective que de gérer au jour le jour cette vraie crise de confiance qui s'aggrave, confiance sans laquelle il n'y a pas, il n'y aura pas de paix scolaire ?
M. Jean-Paul Charié. Très bien !
Mme Françoise de Panafieu. Sur tous les bancs de cette assemblée, bien au-delà des trois groupes de l'opposition au nom desquels je parle maintenant («Ah !» sur les bancs du groupe socialiste), on sait que c'est avec des moyens mieux employés, bien sûr, mais bien plus, avec l'ambition d'une vraie politique pragmatique de prévention et de sanction que nous pouvons espérer mettre un terme à ce qui est en passe de devenir une des plaies qui marqueront notre jeunesse.
Monsieur le Premier ministre, que comptez-vous faire contre l'insécurité scolaire si vous partagez ce constat et si vous comprenez notre interrogation ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)
M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)
M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Madame la députée, j'ai bien senti qu'il y avait dans votre question davantage de points d'exclamation que de points d'interrogation. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)
M. le président. Du calme, mes chers collègues !

M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Néanmoins, j'en appelle, dans cette affaire, au sang-froid.
Vous vous êtes demandé, madame la députée, si c'était au ministre de l'éducation nationale ou au ministre de l'intérieur de répondre. Je crois passionnément que c'est à l'éducation nationale de répondre.
Personne ici ne se risquerait à dire que la situation que vous avez décrite n'est pas conforme à une partie des faits. («Ah !» sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Mais vous devez savoir que le Gouvernement a fait le choix...
M. Yves Fromion. De laisser faire !
M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. ..., comme le font localement les élus qui ont en charge une partie de cette responsabilité, de mettre les moyens nécessaires.
M. Jean-Michel Ferrand et M. Yves Fromion. Quels moyens ?
M. Gilbert Meyer. Des résultats !
M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. Les moyens existent, les contenus pédagogiques ont été enrichis. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)
A présent, il faut faire confiance à l'institution scolaire, au talent de nos enseignants, à nos capacités de sang-froid et penser que nous élèverons cette jeunesse et que nous vaincrons la violence par la pédagogie et les mérites de l'école...
M. Yves Fromion. Quelle pédagogie ?
M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel. ... et certainement pas par d'autres moyens, par exemple en faisant des policiers les auxiliaires de l'éducation nationale ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)
M. Jean-Michel Ferrand. Nul !

Données clés

Auteur : Mme Françoise de Panafieu
Circonscription : Paris (17e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2495
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : enseignement professionnel
Ministère attributaire : enseignement professionnel

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 décembre 2000, page 10179
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 14 décembre 2000